

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DECISION
42	37	33

PRESENTS	29
POUVOIRS	4
ABSENTS	4

Vote Pour :	33
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**BUREAU
SEANCE DU LUNDI 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi seize juin à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Bernard EGUILUZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Gilles TURLAN, Pierre TRANIER, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Mathieu BLESS à Blaise AZNAR, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, Claire VILLENEUVE à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Pascale PUIBASSET

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°42_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 02- Installation de stationnements vélos Tranche n°4 pour l'année 2025 - Demande de subventions

Exposé des motifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Vélo Communautaire, le déploiement, engagé depuis 2018, de places de stationnements vélos se poursuit.

Plusieurs installations ont été réalisées en 2018, 2021, 2022 et 2024 à proximité d'équipements publics communautaires ou des gares SNCF et routières, pour un nombre total de près de 240 arceaux vélos installés.

Après un recensement de nouveaux besoins en lien avec les responsables des sites concernés, il est proposé d'installer des stationnements vélos supplémentaires à proximité d'autres sites communautaires qui ne sont pas encore ou insuffisamment équipés.

Objectifs et modalités de la tranche 4 du programme communautaire :

La Communauté d'agglomération souhaite installer des abris et arceaux vélos à proximité de certains équipements publics communautaires, en créant de nouvelles places de stationnement vélo ou en remplaçant des installations vétustes ou inadaptées et en fonction de l'espace disponible sur les sites :

- Ecoles :
 - . Graulhet – Gambetta : 4 arceaux non couverts,
 - . Gaillac – George Sand : 8 arceaux non couverts,
 - . Montgaillard : 4 arceaux non couverts,
 - . Lasgrais : 4 arceaux non couverts,
 - . Fayssac : 6 arceaux non couverts,
 - . Giroussens – Groupe scolaire Casimir Belda : 1 abri-vélo simple + 6 arceaux
- Economie – Osca :
 - . Gaillac – Pépinière d'entreprises : 1 abri-vélo simple + 4 arceaux
- Bureau Application du Droit des Sols (ADS) :
 - . Castelnau-de-Montmiral : 4 arceaux non couverts

Au total, ce sont 40 arceaux vélos supplémentaires qui seront proposés aux cyclistes usagers de ces équipements, soit un coût prévisionnel d'opération de 20 176 € HT.

En termes de financement disponibles pour ce type d'équipement, le département du Tarn apporte une aide aux porteurs de projets, ainsi que le programme ALVEOLE +, sous réserves que les installations respectent certains critères qualitatifs et de localisation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Equipements	Commune	Type de matériel	Prestation	Montant HT matériel	Taux financement HT
Ecole Gambetta	GRAULHET	4 arceaux	Fourniture seule	408,00 €	
Ecole George Sand	GAILLAC	8 arceaux	Fourniture seule	816,00 €	
Ecole	MONTGAILLARD	4 arceaux	Fourniture seule	408,00 €	
Granilia	GAILLAC	Abri + 4 arceaux	Fourniture seule	7 389,00 €	
Ecole	LASGRAISSES	4 arceaux	Fourniture seule	408,00 €	
Ecole	FAYSSAC	6 arceaux	Fourniture seule	612,00 €	
Ecole Casimir Belda	GIROUSSENS	Abri + 6 arceaux	Fourniture seule	9 727,00 €	
Bureau ADS	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	4 arceaux	Fourniture seule	408,00 €	
TOTAL				20 176 €	
Département (Tarn à Vélo)				6 052,80 €	30%
ALVEOLE +				6 846,40 €	34%
Fonds propres CA Gaillac-Graulhet				7 276,80 €	36%

Ce plan de financement pourra être réajusté en fonction des financements réellement obtenus. Le cas échéant, les aides de l'Etat (DSIL-DETR) et de la Région seront recherchées pour compléter le financement de l'opération.

Le Bureau,

Ouï cet exposé,

Vu les arrêtés préfectoraux du 19 février 2025 et du 10 avril 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération notamment l'article 6.1.2 Compétence en matière de mobilité,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 23 juillet 2020 donnant délégation au Bureau concernant la validation des demandes de financement au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter les aides du programme ALVEOLE+ et du Département selon le plan de financement ci-dessus, et, le cas échéant, l'aide de l'État et de la Région,
- **autorise** le Président à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 23 JUIN 2025

- publication - mise en ligne

Le 23 JUIN 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait le jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le 23/06/2025



ID : 081-200066124-20250616-42_2025DB-DE